

CONSEIL MUNICIPAL DE MARCHESIEUX

SÉANCE DU 24 JUIN 2025

Présents :

Anne HEBERT, Roland LEPUISSANT, Jérôme SEIGNEURIE, Gérard TAPIN, Edouard DANGUY, Karine LEROY, Nicole JOUIN, Benjamin HUE

Arrivée de Olivier BRAULT au point dossier MAM.

Excusés : Maryline MARTIN a donné procuration à Jérôme SEIGNEURIE, Delphine ALI BATAILLE a donné procuration à Karine LEROY, Léonard GAILLARDON, Sylvain LHOTELLIER, Sabrina POISSON, Maxence CALAIS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Roland LEPUISSANT a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mai 2025
- Suivi PLUI / SCOT
- Location ou vente parcelle ZM 0083
- Renouvellement bail 6C rue du Pont du Bateau
- Dédit logement 4 rue du port
- Location 4 rue du port
- Modalités pour les élections municipales
- Dossier MAM : suivi
- Point des commissions
- Information et questions diverses

Madame le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour : participation frais scolaire classe ULIS Marigny-le-Lozon. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour de la séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mai 2025.

SUIVI PLUI / SCOT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le SCOT (schéma de cohérence territoriale) du pays de Coutances a été arrêté le 23 juin 2025. Les demandes d'avis des administrations et l'enquête publique vont être mis en œuvre afin que le SCOT soit applicable à compter de janvier 2026.

Le PLUI de la COCM va prochainement débiter, Madame le Maire ayant participé au SCOT va faire partie du comité de pilotage du PLUI de la COCM.

LOCATION OU VENTE PARCELLE ZM 0083

Madame le Maire informe qu'une personne serait intéressée pour acheter la parcelle mais avant toute décision une visite sur place va être proposé pour vérifier les limites de la parcelle.

RENOUVELLEMENT BAIL 6C RUE DU PONT DU BATEAU

Délibération n° 2025/06/01

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité du renouvellement de bail pour le logement du 6C rue du Pont du Bateau à Monsieur Pascal DUVAL arrivé au terme du précédent bail.

Après délibération, le Conseil Municipal accorde le renouvellement de bail, fixe le loyer mensuel à 234.16€ + 15.00€ participation chauffage et autorise Madame le Maire à signer le bail qui prendra effet au 1^{ER} mai 2025.

DEDIT LOGEMENT 4 RUE DU PORT

Délibération n° 2025/06/02

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Laurine ROBERT a demandé la résiliation du bail du logement communal 4 A rue du Port le 27 mai 2025 pour le 21 juillet 2025 en raison de l'obtention d'un logement Manche habitat.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **accepte** cette résiliation au 21 juillet 2025
- **autorise** le remboursement de la caution de Madame Laurine ROBERT de 406.71€ après établissement de l'état des lieux

LOCATION 4 RUE DU PORT

Délibération n° 2025/06/03

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de louer à Madame ENGUERRAND Kelly et Monsieur BOSQUET Luckas le logement du 4 A rue du port pour un loyer de 420.94€ mensuel à compter du 1^{er} septembre 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer le logement du 4 A rue du port à Madame ENGUERRAND Kelly et Monsieur BOSQUET Luckas, fixe le loyer mensuel à 420.94€ autorise le Maire à signer le bail qui prendra effet au 1^{er} septembre 2025 et à demander une caution de 420.94€.

MODALITES POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES

Madame le Maire communique aux Conseillers la réforme du mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants pour les élections municipales de 2026.

- Instauration d'un scrutin de liste paritaire proportionnel dans les communes de moins de 1000 habitants
- Liste complète si elle compte jusqu'à 2 candidats de moins que l'effectif prévu du conseil municipal soit 13 candidats pour Marchésieux
- Possibilité de 2 conseillers en supplément en cas de conseillers démissionnaires soit 17 candidats.
- Le panachage des candidats n'est plus possible, il faudra voter la liste entière.

DOSSIER MAM : SUIVI

Madame le Maire fait le point sur le projet de la MAM.

Concernant les demandes de subventions : le fond LEADER a été obtenu pour 50 000€, la DETR est reportée en janvier 2026, le FIR est d'accord sur le principe, la CAF (demande en cours) devrait financer à hauteur de 30 000€.

Le permis de construire a été déposé en début de mois.

Au niveau du calendrier : l'appel d'offres devrait être fait au dernier trimestre 2025 et les travaux devraient démarrer au 1^{er} trimestre 2026.

CLASSE ULIS MARIGNY LE LOZON

Délibération n° 2025/06/04

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de participation de la commune de Marigny-le-Lozon pour un enfant de Marchésieux scolarisé en classe ULIS (classe spécifique qui n'existe pas sur le RPI).

La participation pour les frais de fonctionnement de l'école primaire ULIS est de 884.67€.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à régler la participation aux charges de fonctionnement de l'école de 884.67€ pour un enfant habitant Marchésieux, scolarisé à Marigny-le-Lozon en classe ULIS.

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

- Invitation le 5 juillet à 11 heures pour l'inauguration du carré des morts pour la France
- Réunion avec familles rurales et la DSV concernant la cuisine centrale à Marchésieux, actuellement la cantine bénéficie d'un régime dérogatoire pour 400 repas par jour dont 30% sont en livraisons extérieures (RPI et Remilly le Lozon), cependant à la rentrée prochaine il y aura 20 repas supplémentaires en livraisons extérieures vers Remilly le Lozon. Il ne saura plus possible d'avoir une dérogation. 2 hypothèses possibles : arrêt de la livraison en dehors du RPI ou reconversion de la cantine actuelle en cuisine centrale avec des travaux de réhabilitation (attente de la position du CA de familles rurales)
- Ecole RPI environ 147 enfants inscrits à la rentrée prochaine
- Le bulletin municipal est parti à l'impression et sera distribué la semaine prochaine
- Présentation par la référente Karine LEROY du programme projet culturel du territoire un spectacle aura lieu le jeudi 17 juillet à 18h30 à l'école municipale « cirque clown »
- La poste informe que la majorité des boîtes aux lettres jaunes vont être retirées sur la commune
- Arrêt de bus Porte des Boscqs, lecture du courrier d'une demande de parents pour installer un pont lumineux à l'arrêt du bus. Une réunion va être organisée sur site afin de trouver la meilleure des solutions pour résoudre le problème de la sécurité lors des ramassages scolaires.
- La fibre : manche numérique signale que de nouvelles offres d'accès seront disponibles à partir du 03/07/2025

- Gratuité de la location de la salle des fêtes pour le comité des fêtes pour le repas des bénévoles de la saint Manvieu
- Une demande de devis va être faite pour un arrosage automatique du terrain de football.

LES PROCHAINES DATES A RETENIR

Le prochain conseil municipal aura lieu soit le 22/07/2025 (si urgence) et le 26/06/2025

VU, pour être affiché le 26/06/2025 conformément au
Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire

Anne HÉBERT



Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

